

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-162

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-10-00005 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 29-2022 portant délégation de signature à M. David PUPPATO, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités (4 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-10-00005

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 29-2022 portant
délégation de signature à M. David
PUPPATO, conseiller d'administration de
l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des
sécurités



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 29-2022 portant délégation de signature à
M. David PUPPATO, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,
directeur des sécurités**

La secrétaire générale
chargée de l'administration de l'État dans le département

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 14 août 2020 portant nomination de Mme Alexandra CHAMOIX en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 20 août 2020 portant installation de Mme Alexandra CHAMOIX à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, en qualité de préfet du Morbihan, à compter du 10 août 2022,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 05-2022 du 25 février 2022 portant délégation de signature à M. David PUPPATO, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Alexandra CHAMOUX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, délégation de signature est donnée à **M. David PUPPATO**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, pour signer les actes, correspondances et transmissions diverses pour les affaires ressortissant à son service, y compris la liquidation des mémoires et factures, à l'exclusion :

1. des arrêtés et actes réglementaires (ne sont pas concernés par cette exclusion, les documents annexes et les ampliements),
2. des circulaires et instructions générales,
3. des correspondances adressées :
 - aux parlementaires,
 - au président du conseil départemental (sauf les correspondances courantes avec les services du département),
 - aux maires de Chambéry, Aix-les-Bains, La Motte-Servolex, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne (sauf les correspondances courantes avec les services administratifs ou techniques de ces municipalités).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. David PUPPATO**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par :

1. **M. Benjamin PEYROT**, attaché principal d'administration, adjoint au directeur des sécurités, chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC),
2. **Mme Isabelle DUPASQUIER**, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers (BSRPRR),
3. **Mme Catherine DUFRENE**, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la sécurité intérieure, de la défense et de la sûreté nationale (BSIDSN).

En l'absence de l'un d'entre eux, les documents de son service pourront être signés par les chefs de bureau ou le chef de service.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Benjamin PEYROT**, attaché principal d'administration, adjoint au directeur des sécurités, chef du service interministériel de défense et de protection civile, la délégation sera exercée par **M. Jean-Bernard KLOTZBIER**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle DUPASQUIER**, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers, la délégation sera exercée par **M. Renaud EL MABROUK**, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe du bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Catherine DUFRENE**, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la sécurité intérieure, de la défense et de la sûreté nationale, la délégation sera exercée par **Mme Catherine LECOUSTEY**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau de la sécurité intérieure, de la défense et de la sûreté nationale.

Article 6 : Délégation spéciale de signature est donnée à **M. David PUPPATO**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, en matière :

1. de délivrance de bons de commande et certificats d'acquisition de produits d'explosifs,
2. d'autorisation individuelle d'exploiter une installation de produits explosifs,
3. d'ouverture et de fermeture des dépôts de produits explosifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. David PUPPATO**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, la délégation spéciale de signature sera exercée :

- par **M. Benjamin PEYROT**, attaché principal d'administration, adjoint au directeur des sécurités, chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC),
ou si lui-même est absent ou empêché, par **M. Jean-Bernard KLOTZBIER**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile.

Article 7 : Délégation spéciale de signature est donnée à **M. David PUPPATO**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, en matière :

1. de prorogation de la validité des permis de conduire ou de leur suspension consécutive à une visite médicale,
2. de suspension et de rétention de permis de conduire.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. David PUPPATO**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, la délégation de signature visée ci-dessus, sera exercée :

- par **Mme Isabelle DUPASQUIER**, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers,
ou si elle-même est absente ou empêchée, par **M. Renaud EL MABROUK**, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe du bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers,
ou si lui-même est empêché par **M. Benjamin PEYROT**, attaché principal d'administration, adjoint au directeur des sécurités, chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC).

Article 8 : Délégation spéciale de signature est donnée à **M. David PUPPATO**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, en matière :

1. d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes et de port d'armes,
2. de délivrance de récépissé de déclaration d'armes à feu et de carte européenne d'armes à feu,
3. d'autorisation de fabrication et de commerce d'armes.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. David PUPPATO**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, la délégation de signature visée ci-dessus, sera exercée :

- par **Mme Catherine DUFRENE**, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la sécurité intérieure, de la défense et de la sûreté nationale,

ou si elle-même est absente ou empêchée, par **Mme Catherine LECOUSTEY**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau de la sécurité intérieure, de la défense et de la sûreté nationale.

Article 9 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 05-2022 du 25 février 2022 portant délégation de signature à M. David PUPPATO, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités est abrogé.

Article 10 : Le directeur des sécurités et les agents visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 août 2022

La secrétaire générale chargée de
l'administration de l'État dans le département

Signé : Juliette PART